



Notre position

La fraude

MTN s'engage à respecter des normes éthiques, morales et juridiques élevées, notamment l'imputabilité, la transparence, l'équité, la responsabilité et l'intégrité. Les mécanismes disponibles pour créer ces normes visent à lutter contre la fraude et d'autres actes répréhensibles perpétrés par tout employé ou partenaire commercial contre MTN.

MTN énonce clairement ses attentes et ses exigences relatives à l'interdiction, à la reconnaissance, à la déclaration et à l'enquête concernant les cas présumés de fraude, de corruption, de détournement et autres irrégularités du même type. Nous évitons les effets négatifs de la fraude en matière de revenus et de profits, de fidélisation des clients, de réputation et d'efficacité opérationnelle de MTN, et nous créons une culture et un environnement sans fraude au sein de MTN en éliminant la fraude et les tentatives de fraude.

La mauvaise administration, la corruption, la fraude, le vol, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou toute autre activité malhonnête de nature similaire ne sont pas tolérés. Cela comprend, sans s'y limiter, tout acte malhonnête, frauduleux ou de corruption ; le vol de fonds, de fournitures ou d'autres actifs ; une mauvaise administration ou une mauvaise conduite financière dans le traitement ou la déclaration d'argent, de transactions financières ou d'autres actifs ; la réalisation d'un bénéfice à partir d'un délit d'initié ; la divulgation d'informations confidentielles ou exclusives à des tiers ; l'acceptation, la demande, l'offre ou le don de manière irrégulière d'articles de valeur matérielle à des entrepreneurs, à des fournisseurs ou à d'autres personnes fournissant des services ou des biens au département ; la destruction, l'enlèvement ou l'abus irréguliers de documents, de meubles et d'équipements ; le chantage ou l'extorsion ; le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; les activités criminelles menées par le biais d'ordinateurs ou d'Internet ciblant spécifiquement MTN (cybercriminalité) ; toute irrégularité similaire ou connexe ; et le fait d'omettre délibérément ou de refuser de signaler de telles conduites irrégulières ou malhonnêtes ou d'agir à la suite de ces signalements.

Les employés sont tenus de faire connaître leurs préoccupations et de signaler des actes répréhensibles sur le lieu de travail. Le système de dénonciation est géré en toute indépendance par un prestataire de services externalisé et est régi par la politique de dénonciation de MTN Group.

Nous attendons de chaque employé, dans toutes les circonstances raisonnables, qu'il aide et coopère à toutes les activités d'enquête et autres visant à prévenir, à détecter et à éliminer la fraude. Nous considérons en outre qu'il incombe à tous les employés d'effectuer leur travail de manière à empêcher la fraude sur le lieu de travail. Les employés doivent également être vigilants en cas de fraude, être conscients que des transactions ou comportements inhabituels peuvent être des signes de fraude et signaler des cas de fraude potentielle.



- À MTN, nous garantissons que tous les employés, fournisseurs et partenaires soient informés de nos politiques et procédures anticorruption par le biais de nos différents canaux de communication internes.
- Nos politiques sont disponibles dans des langues universellement acceptées et traduites dans des langues locales sur nos marchés.
- Une formation est dispensée au personnel, aux fournisseurs et aux partenaires sur notre politique de lutte contre la fraude.